

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés

2022



Communauté de Communes des Causse à l'Aubrac
3 place de la Fontaine – COUSSERGUES - 12310 PALMAS D'AVEYRON
Tél : 05 65 70 69 60 - Mail : contact@caussesaubrac.fr

Sommaire

2022 : faits marquants	page 3
Présentation générale	page 4
• Territoire	page 4
• Compétences	page 4
Indicateurs techniques	page 5
• Equipements	page 5
• Moyens humains	page 5
• Schéma global de collecte et de traitement.....	page 6
• Déchets pris en charge par le service – Organisation des collectes	page 7
• Les ordures ménagères résiduelles.....	page 7
• Les emballages et papier recyclables.....	page 7
• Les emballages en verre	page 9
• Déchets collectés dans les déchèteries.....	page 9
• Récapitulatif des quantités de déchets, Evolution et comparaison avec la moyenne aveyronnaise	page 14
• Volonté d’harmoniser et d’optimiser le service	page 15
• Les raisons d’agir	page 15
• Objectifs et premières pistes d’optimisation	page 16
• Actions de sensibilisation au tri des déchets	page 18
Indicateurs financiers.....	page 20
• Coûts en €.....	page 22
• Coûts exprimés en € par tonne	page 23
• Coûts exprimés en € par habitant.....	page 24
• Synthèse des coûts	page 25

La loi fait obligation au maire ou au président d’EPCI de présenter au conseil municipal ou à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilé (Dispositions générales : articles D2224-1 à D2224-3 et Annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce rapport est rédigé conformément aux obligations mentionnées à l’article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 – Chapitre 1^{er} Mesures prises pour l’application de l’article L2224-17 du code général des collectivités territoriale – article 3.

2022 : faits marquants

janvier

Etude départementale relative aux compétences des déchèteries

Démarrage de l'état des lieux des déchèteries en vue de la mise en conformité dans l'exercice des compétences par le SYDOM syndicat départemental chargé du traitement des déchets.

avril

Fin des travaux d'extension de la déchèterie de Sévérac d'Aveyron

Travaux réalisés : mise en place de dispositifs de sécurité antichute sur les quais, réorganisation du sens de circulation, extension des quais pour collecter la nouvelle filière de recyclage des déchets d'ameublements, création d'une plateforme de dépôt pour les déchets verts, construction d'un local pour les déchets électriques, électroniques et déchets dangereux, accès automatisé.

13 octobre

Visite d'inspection par la DREAL de la déchèterie de Sévérac d'Aveyron

Cette inspection fait suite aux travaux d'extension soumise ; elle vise à contrôler l'application des dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), concernant la conformité de l'aménagement, la prévention des accidents et des pollutions, les dispositions de sécurité, l'exploitation du site, les déchets.

Le rapport d'inspection a établi que l'installation est aménagée et exploitée conformément aux dispositions réglementaires applicables.

novembre

Extension des consignes de tri : un résultat encourageant !

Après une année d'extension des consignes de tri à **tous les emballages et papiers recyclables**, le **résultat démontre l'engagement fort des habitants dans ce geste de tri** :

Le poids moyen des emballages et papiers valorisés est passé de 56,1 kg à 60,2 kg en moyenne par habitant ; c'est autant qui a été détourné de la poubelle noire.

2022

Poursuite de l'optimisation des tournées de collecte et pose de **colonnes à verre supplémentaires**

Territoire

La Communauté de Communes des Causse à l'Aubrac est un établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion au 1^{er} janvier 2017, de trois anciennes intercommunalités : *Communauté de communes du canton de Laissac*, *Communauté de communes des pays d'Olt et d'Aubrac*, *Communauté de Communes Lot et Serre*, et de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron.



14 547 Habitants

(population municipale 2022 INSEE)

17 Communes

commune	population
Bertholène	1 054 hab.
Campagnac	451 hab.
La Capelle-Bonance	83 hab.
Castelnau-de-Mandailles	575 hab.
Gaillac d'Aveyron	318 hab.
Laissac-Sévérac l'Eglise	2 147 hab.
Palmas d'Aveyron	1 017 hab.
Pierrefiche d'Olt	279 hab.
Pomayrols	120 hab.
Prades d'Aubrac	354 hab.
Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac	2 211 hab.
Saint-Laurent d'Olt	645 hab.
Saint-Martin de Lenne	315 hab.
Saint-Saturnin de Lenne	284 hab.
Sainte-Eulalie d'Olt	376 hab.
Sévérac d'Aveyron	4 069 hab.
Viminet	249 hab.



Compétences

La Communauté de Communes exerce la compétence de «collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés ménagers» :

- collecte des ordures ménagères,
- collecte des emballages et papiers recyclables,
- collecte des emballages en verre,
- gestion des déchèteries, collecte, transport, valorisation et élimination des déchets de déchèteries.

Les déchets dits «assimilés ménagers» sont les déchets des professionnels qui, par leur nature, sont similaires aux déchets des ménages et qui peuvent être collectés sans contrainte particulière dans le cadre du service public existant pour les déchets des ménages, en bacs roulants et en déchèterie. Le service apporté aux professionnels revêt alors un caractère de prestation de service financé soit par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) soit par la redevance spéciale (RS).

La Communauté de Communes des Causse à l'Aubrac a délégué le traitement des déchets au **SYDOM AVEYRON** (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron).

Le **SYDOM AVEYRON** intervient après la collecte des déchets ménagers et assure les opérations suivantes :

- regroupement, transfert et transport des ordures ménagères vers le site de traitement, l'élimination des ordures ménagères,
- le regroupement, le transfert, le tri des emballages et papiers recyclables, l'envoi vers les filières de valorisation et de recyclage,
- le tri et le recyclage des emballages en verre,
- la gestion des quais de transfert des ordures ménagères et des emballages et papiers recyclables,
- la gestion du centre de tri des emballages et papiers à recycler.

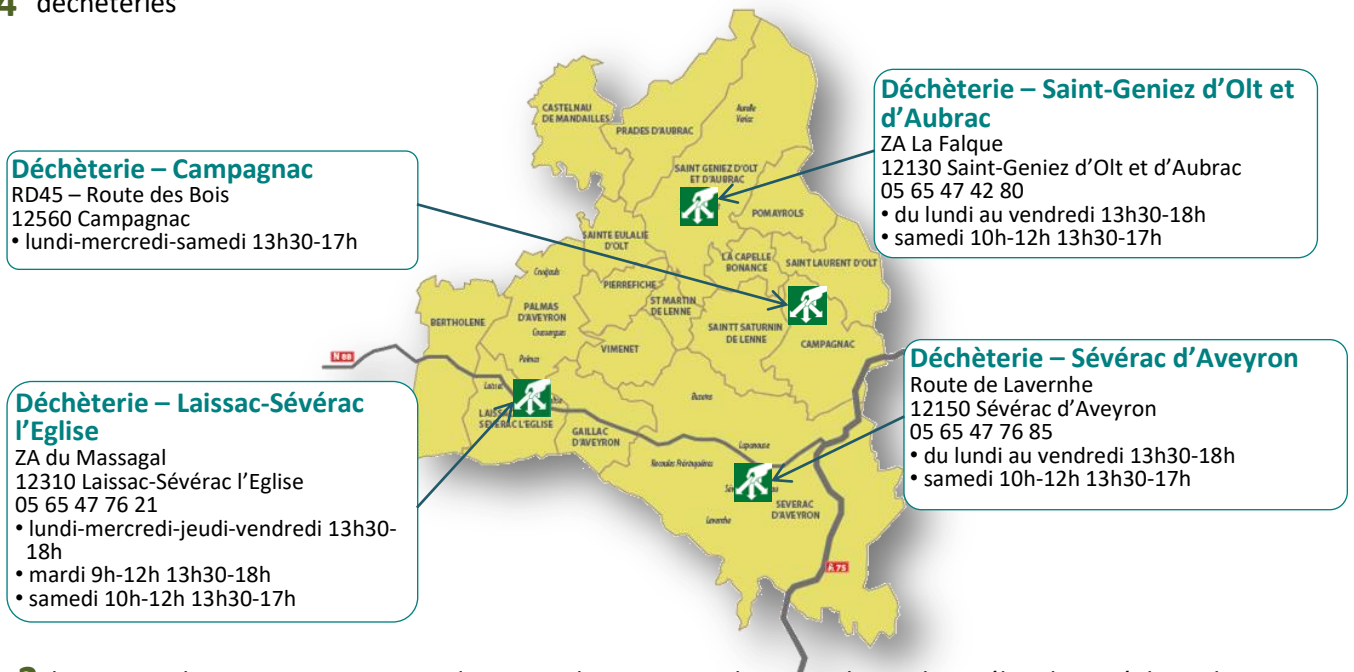
Equipements

Matériel roulant

- 3 camions bennes à ordures ménagères 26 tonnes et 1 camion benne de remplacement
- 1 camion polybenne mutualisé
- 2 véhicules de service
- 3 tracto-pelles mutualisés
- 1 télescopique mutualisé

Installations

- 4 déchèteries



- 3 locaux techniques permettant de garer les camions-bennes, laver les véhicules, réaliser la petite maintenance de véhicules, la maintenance et le nettoyage de bacs roulants.

Moyens humains

Le conseil communautaire a constitué 11 commissions correspondant aux compétences exercées par la communauté de communes. Elles sont composées d'élus communautaires et municipaux chargés d'étudier les actions à mettre en œuvre et de préparer les projets de décisions qui seront soumis au conseil communautaire. Le président de la communauté de communes préside de droit les commissions ; un vice-président est délégué pour le représenter au sein des commissions. La commission «environnement, développement durable, collecte des déchets» s'est réunie deux fois en 2022.

Au 31 décembre 2022, l'effectif du service déchets représente 12 équivalents temps plein dont 9 agents à 100% sur l'activité déchets.

Le service déchets s'appuie sur les services assurant les fonctions support tels que la Direction Générale, les finances, les marchés publics, les ressources humaines, la communication, l'accueil.

Schéma global de collecte et de traitement



..... Compétence Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac Compétence Sydom Aveyron



..... Compétence Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac



Déchets pris en charge par le service - Organisation des collectes

Les déchets pris en charge par le service sont les suivants :

- les ordures ménagères résiduelles,
- les emballages et papiers recyclables,
- les emballages en verre,
- les déchets collectés en déchèteries.

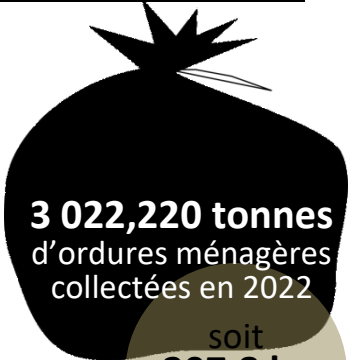
Collecte des ordures ménagères résiduelles

Organisation de la collecte	
Mode de gestion	Collecte assurée par le personnel de la Communauté de Communes
Mode de collecte	Points de regroupement
Contenants de collecte	Bacs roulants à couvercle marron ou vert (majoritairement 770 L)
Fréquence majoritaire de collecte	1 collecte par semaine
Fréquence maximale de collecte (centres-bourgs, aire de l'autoroute A75, hôpital de Saint-Geniez, campings)	2 collectes par semaine

La Communauté de Communes achemine les ordures ménagères jusqu'à une **station de transit** à Sainte-Radegonde, Espalion ou Millau. Ces équipements de proximité, gérés par le Sydom Aveyron, permettent de regrouper les déchets et d'optimiser le transport vers le site de traitement.

Pour assurer l'élimination des ordures ménagères depuis la fermeture du centre d'enfouissement à Sainte-Radegonde (Aveyron), le Sydom Aveyron s'appuie sur le bioréacteur exploité par TRIFYL à Labessière-Candeil dans le Tarn.

Le bioréacteur est constitué de casiers étanches, dans lesquels la dégradation des déchets est accélérée permettant la production de biogaz. Le biogaz, contenant près de 50 % de méthane, est capté puis valorisé. Le biogaz est transformé en électricité, en chaleur, en biométhane-carburant et en hydrogène. Les déchets sont stockés dans les casiers.



3 022,220 tonnes
d'ordures ménagères
collectées en 2022
soit
207,8 kg
par hab.

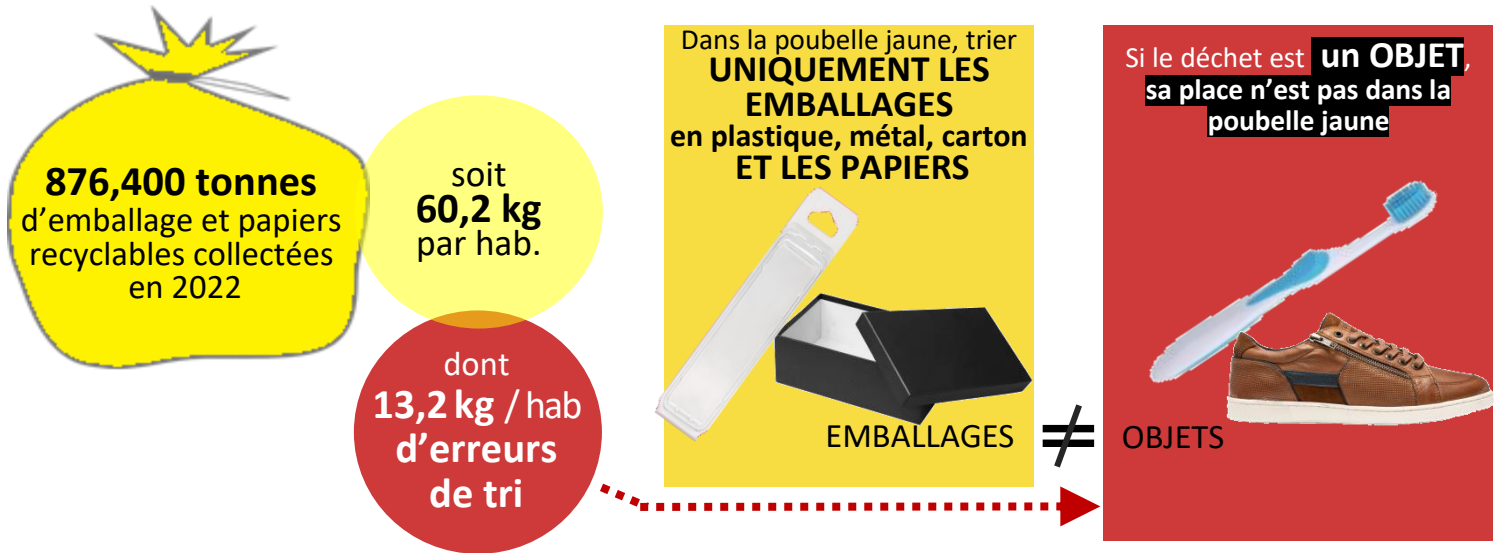
L'implantation, prévue en 2026, de l'usine de valorisation des déchets KEREÀ à Viviez permettra de trier les ordures ménagères, les emballages et papiers recyclables et les biodéchets.

Collecte séparative des emballages et papiers à recycler

Organisation de la collecte	
Mode de gestion	Collecte assurée par le personnel de la Communauté de Communes
Mode de collecte	Points de regroupement
Contenants de collecte	Bacs roulants à couvercle jaune (majoritairement 770 L)
Fréquence majoritaire et maximale de collecte (ensemble du territoire sauf zone peu urbanisées)	1 collecte par semaine
Fréquence minimale de collecte (hameaux éloignés à densité faible)	1 collecte par quinzaine

Depuis novembre 2021, le tri est étendu à tous les emballages :

- . tous emballages plastiques, films et sacs plastiques étirables
- . tous emballages métalliques, y compris capsules, blisters, tubes
- . tous emballages en carton
- . papiers.



Sacs jaunes : les habitants trient leurs emballages et papiers à recycler dans des sacs jaunes translucides fournis par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac et distribués en mairies.

Contenu des sacs jaunes et erreurs de tri :

Des caractérisations sont effectuées chaque mois par le SYDOM AVEYRON : un échantillon de sacs jaunes provenant de la Communauté de Communes est prélevé et examiné dans les centres de transfert. Les matériaux de ces échantillons sont triés et pesés.

Ces échantillons permettent de connaître la composition des sacs et la proportion des erreurs de tri (déchets indésirables dans les bacs jaunes).

Contenu des sacs jaunes en 2022

(sur la base des 19 prélèvements effectués en 2022)



Les sacs jaunes collectés sur le territoire de la Communauté de Communes transitent, comme pour les ordures ménagères, par les quais de transfert.

A partir de ces quais, le SYDOM AVEYRON achemine les sacs jaunes au Centre de tri ECOTRI à MILLAU.

Le contenu des sacs jaunes y est trié (tri automatisé et manuel).

Les matériaux sont compactés et mis en balles afin de préparer le transport vers les filières de recyclage des emballages et papiers en Europe (voir illustration ci-contre).



Collecte séparative des emballages en verre

Organisation de la collecte	
Mode de gestion	Prestation de service
Mode de collecte	Points de regroupement et points isolés
Contenants de collecte	Colonnes récup' verre 3 à 4 m ³
Fréquence moyenne de collecte	1 collecte tous les 2 mois

SEULS LES EMBALLAGES en verre sont acceptés dans les colonnes à verre : **bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre** tels que les flacons de parfum et flacons pharmaceutiques vides.

Ce verre, de nature sodocalcique, est essentiellement composé de calcaire (verre issu de la collecte, broyé), sable (silice), soude et calcaire.

PAS D'OBJETS tels que le verre de vaisselle (verre de table, plat, pyrex, saladier, cristal), ampoule d'éclairage, vitrage, miroir, porcelaine, faïence, grès, vitrocéramique.
Apporter ceux-ci en déchèterie.



Pourquoi ces objets ne se recyclent-ils pas avec le verre d'emballage ?

Outre le verre utilisé pour la fabrication des emballages, plusieurs types de verre diffèrent par leur composition en métaux ou matériaux qui donnent leurs propriétés aux objets en verre. . . qui conditionne les propriétés essentielles du matériau des applications spécifiques. Le verre contient des métaux ou des matériaux destinés à leur donner les propriétés physico-chimiques adaptées à leur fonction. La teneur en différents métaux donne leurs propriétés aux objets en verre. Ainsi :

- Le verre de table peut contenir du plomb ou du cadmium ;
- Le verre borosilicate est utilisé pour les plats de cuisson ou la congélation (ex. pyrex), l'ajout de bore le rend très résistant aux chocs thermiques ;
- La vitrocéramique, qui comprend du titane et de l'alumine, se déforme très faiblement à la chaleur.
- D'autres verres spéciaux existent également : verre armé, pare-brise...

Le mélange des divers matériaux et métaux n'est pas compatible dans le processus de recyclage des emballages ; ils détériorent la qualité de la production des nouveaux emballages, mettent en jeu la sécurité des opérateurs et peuvent dégrader l'outil industriel.

Les habitants déposent leurs emballages en verre dans les colonnes récup'verre disposées dans les communes.

Lorsque les colonnes sont remplies, un prestataire privé transporte les emballages à Albi en vue du recyclage. Une première usine prépare le verre à recycler, le broie et le transforme en calcin que l'usine verrière utilise pour fabriquer de nouveaux emballages.

La Communauté de Communes attribue une partie des recettes issues de la reprise du verre au comité de l'Aveyron de la Ligue contre le cancer, à raison de 3,05 € par tonne. En 2022, la communauté de communes a versé au comité départemental 1723,07 €.

Déchets collectés dans les déchèteries

Organisation des collectes	
Mode de gestion	Régie pour le haut de quai (collecte) Prestation de service pour le bas de quai (transport et traitement)

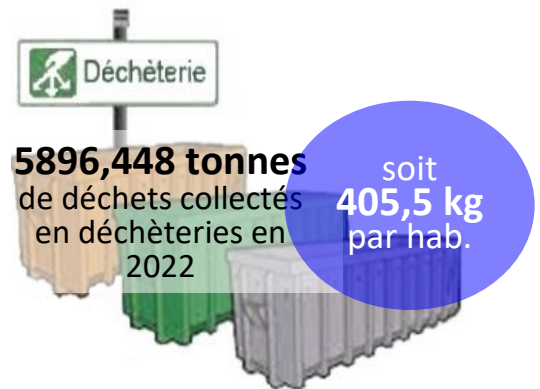
Une déchèterie est soumise au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Une déchèterie permet aux administrés d'apporter :

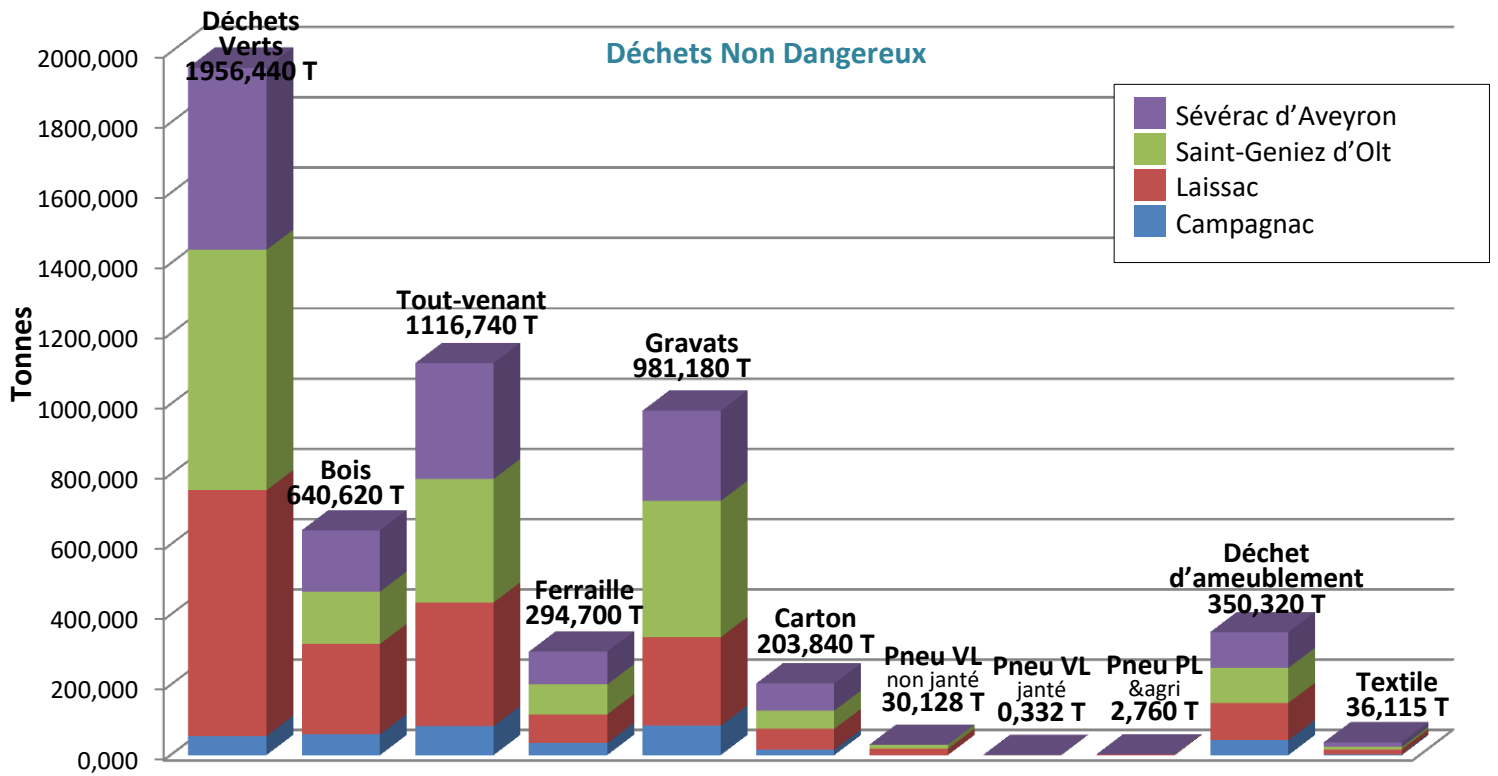
- les **déchets encombrants** (ceux qui ne rentrent pas dans un sac poubelle) : *électroménager usagé, grand carton, déchet d'ameublement, gravats triés ...*
- les **déchets spécifiques** : *reste de peinture, bidon ayant contenu un produit dangereux, pile, ampoule ...*

Les déchets sont triés dans des contenants spécifiques (*bennes, caisses, geobox, fûts...*) en vue de valoriser les matériaux qui les constituent ou les éliminer conformément à la législation.

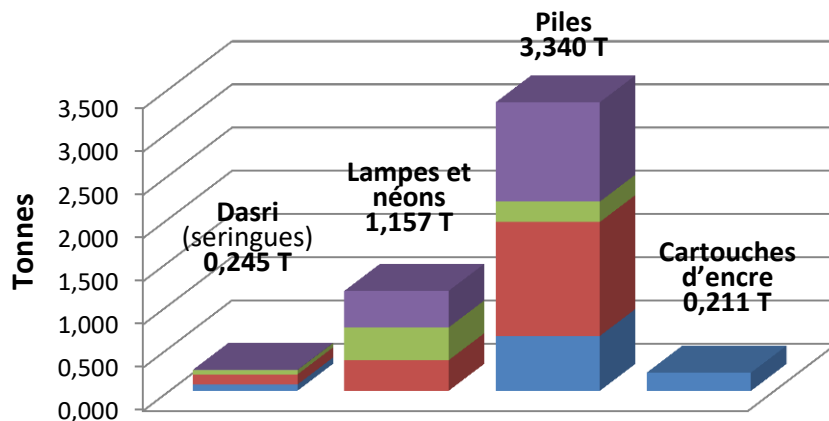
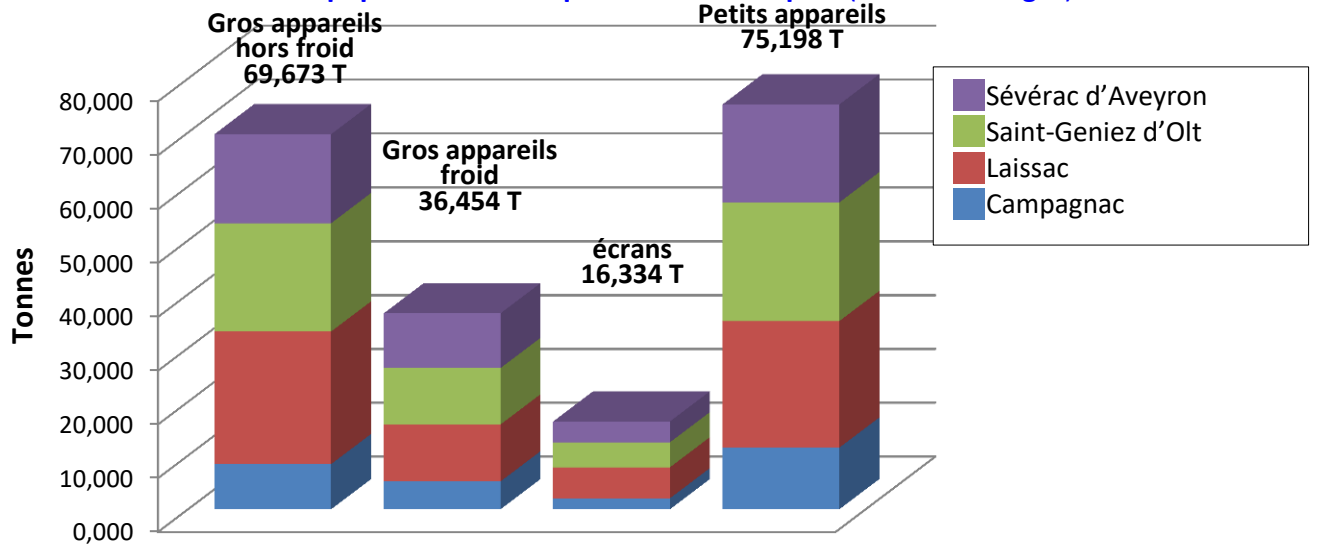
Fréquentation : En 2022, le nombre d'entrées est connu uniquement sur la déchèterie de Laissac, équipée d'un système d'accès automatisé : 19 792 entrées en 2022 à la déchèterie de Laissac.



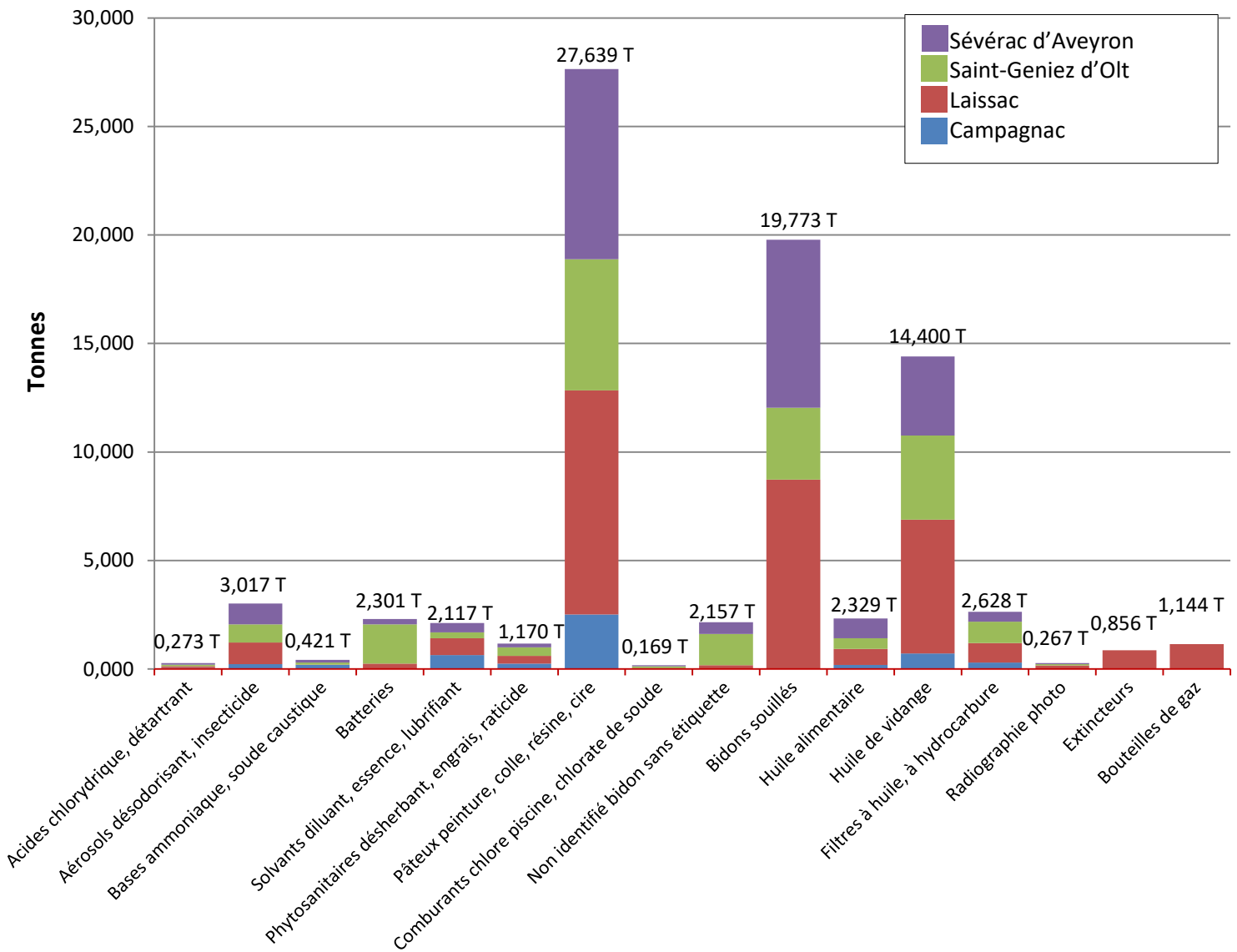
Déchets collectés en déchèteries (en Tonnes)



Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (électroménager)



Déchets Dangereux (déchets ménagers spéciaux)



Service d'enlèvement d'objets encombrants à domicile

Ce service est apporté aux résidents qui ne sont pas en capacité d'apporter des déchets encombrants à la déchèterie. Ce service est assuré par les agents de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

Bilan 2022 : 4 enlèvements effectués.

Traitement des déchets collectés dans les déchèteries

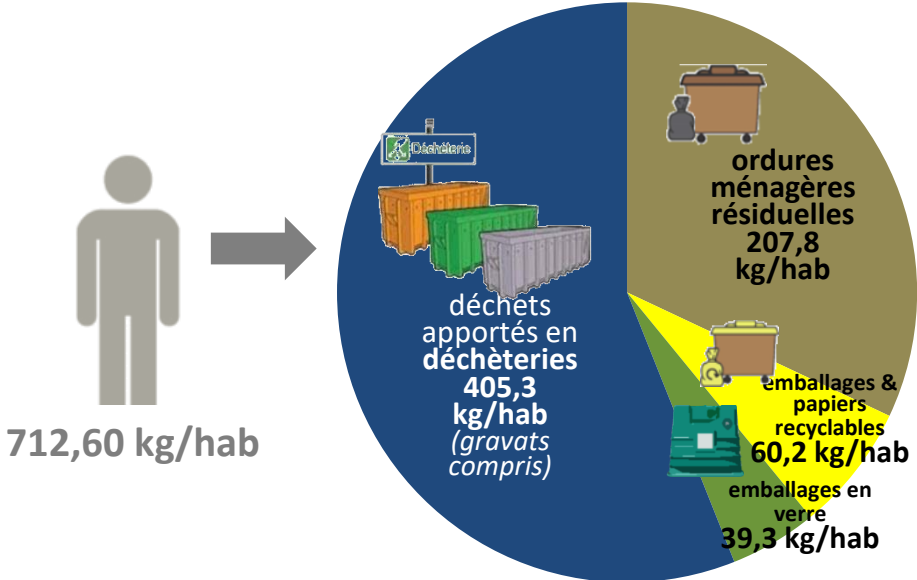
NOM USUEL DECHET	CENTRE REGROUPEMENT / PRETRAITEMENT	DESIGNATION CODE D/R	CENTRE TRAITEMENT FINAL	MODE DE TRAITEMENT OU VALORISATION
Tout-venant	Braleu Rouergue 12340 Rodelle		Installation de stockage DRIMM 82700 Montech	Enfouissement
Déchets verts (sauf déchèterie de Laissac)	Braleu Rouergue 12340 Rodelle	Tri, broyage, dépollution	Chaudières locales Paillage espaces verts	Valorisation énergétique Epandage sur sol au profit de l'agriculture
Déchets verts déchèterie de Laissac	Braleu Rouergue 12340 Rodelle	Broyage sur place à la déchèterie		Broyat donné aux particuliers
Bois	Braleu Rouergue 12340 Rodelle	Tri, broyage, conditionnement	Kronofrance 45 Sully-sur-Loire chaufferies locales	Reconstitution de panneaux de particules Valorisation énergétique
Carton	Veolia Propreté Midi-Pyrénées 12740 Sébazac Concourès		Centre de tri ECOTRI 12100 Millau	Recyclage
Papiers journaux magazines	Veolia Propreté Midi-Pyrénées 12740 Sébazac Concourès		Centre de tri ECOTRI 12100 Millau	Recyclage
Films, housses et bâches plastiques	Veolia Propreté Midi-Pyrénées 12740 Sébazac Concourès		Centre de tri ECOTRI 12100 Millau	Recyclage
Pneumatiques VL	Veolia Propreté Midi-Pyrénées 12740 Sébazac Concourès		Alcyon Environnement	Valorisation
Gravats, inertes	Veolia Propreté Midi-Pyrénées 12740 SEBAZAC CONCOURES		. Socaro 12850 Onet-le-Château . Sévigné 12100 Aguessac . Centre de stockage 48500 Saint-Georges de Lévêjac	Réaménagement de carrières, travaux routiers
Ferraille	Sarl Boudou Récupération 12330 Salles la Source		Sarl Boudou Récupération 12330 Salles la Source	R4 Recyclage, récupération des métaux
Batteries	Chimirec Massif-Central 48000 Mende			Recyclage
Déchets d'ameublement	filière agréée ECO-MOBILIER			Valorisation matière
Lampes et néons	filière agréée RECYLUM			Valorisation matière
Piles / Batteries	filière agréée COREPILE			Valorisation matière
DEEE Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM			Démantèlement, dépollution, recyclage
DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	filière agréée DASTRI		SETMI 31000 TOULOUSE ou PROSERVE DASRI GIROUSSENS 81500 GIROUSSENS	Traitement spécifique et incinération
Cartouches usagées	LVL 44118 La Chevrolière			Réemploi
Emballages en verre	Entreprise ARLES 12490 Saint-Rome de Tarn		Tri au Centre de traitement Briane Environnement 81160 Saint-Juery et Recyclage à la Verrerie d'Albi 81000 Albi	Valorisation matière
Textiles	LE RELAIS 48 48120 Saint-Alban-s/Limagnole			Réemploi, valorisation matière
Capsules usagées Nespresso	COLLECTORS 69440 Mornant			Valorisation matière, valorisation énergétique et compostage du marc de café
Solvants	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	LAFARGE CIMENTS 13240 SEPTEMES LES VALLONS	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie
	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	Ciments VICAT 38390 Montalieu Vercieu	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie
Acides	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage préalablement à l'une des opérations D1 à D14	Tredi Hombourg 68490 Ottmarsheim	Traitement physico-chimique aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple évaporation séchage, calcination)
	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage préalablement à l'une des opérations D1 à D14	TRD ORTEC 80800 Villers Bretonneux	Traitement physico-chimique aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple évaporation séchage, calcination)
Produits pâteux	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	SCORI 34110 Frontignan	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie

	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	Geocycle Espana S.A. Ctra A-334 (Hercal-Overa a Baza) Km - 67,3 Paraje de la terdi- guera s/n 4800 Albox (Almeria)	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie
	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	Tredi Salaise 38150 Salaise sur Sanne	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie
Bases	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage préalablement à l'une des opérations D1 à D14	Electrolyse 33360 Latresne	Traitement physico- chimique aboutissant à des composés ou à des mélan- ges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple évaporation séchage, calcination)
	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage préalablement à l'une des opérations D1 à D14	TRD ORTEC 80800 Villers Bretonneux	Traitement physico- chimique aboutissant à des composés ou à des mélan- ges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple évaporation séchage, calcination)
Bidons souillés	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	Environnement Massif Central 48000 Mende	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques :
Filtres à huile	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	Chimirec Javene 35133 Javene	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques :
DTQD à haute toxicité ou non identifiés	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Regroupement ou mélange préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D12	TRD Ortec 80800 Villers Bretonneux	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11 :
Aérosols	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	DEM 02300 Chauny	Recyclage et valorisation énergétique :
Produits comburants	Chimirec Massif-Central 48000 Mende	Stockage préalablement à l'une des opérations D1 à D14	Tredi Hombourg 68490 OTTMARSHEIM	Incinération
Déchets de radiologie et films photographiques	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	Recycl'M 13007 MARSEILL	Valorisation matière (recyclage)
Phytosanitaires PPNU	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	Tredi Salaise 38150 Salaise sur Sanne	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie
	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	Tredi Salaise 38150 Salaise sur Sanne	Incinération à terre
	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage préalablement à l'une des opérations D1 à D14	Tredi Salaise 38150 Salaise sur Sanne	
Huiles alimentaires	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	SANDRA SL 08635 San Esteve Sesrovires Espagne	valorisation matière
Huiles noires, de vidange	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	Compagnie Française Ecohuile 76170 Lillebonne	Régénération ou autres réemplois des huiles
	Chimirec Massif Central 48000 Mende	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	Itelym Regeneration S.R.L. 26854 Pieve Fissiraga (Piava) Italie	Régénération ou autres réemplois des huiles

Modes de valorisation :

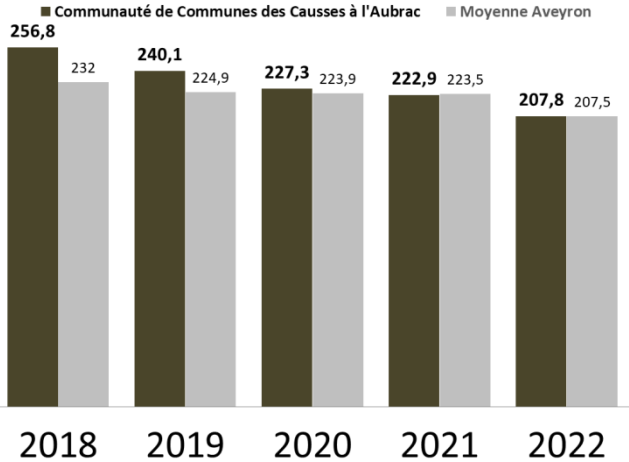
- La **valorisation matière** est le processus par lequel le déchet est traité pour redevenir matière première.
- La **valorisation énergétique** permet de transformer la combustion des déchets ou leur fermentation en énergie sous forme de chaleur, d'électricité ou de gaz. Ce procédé concerne les déchets qui n'ont pu être ni recyclés, ni valorisés sous forme matière.
- La **régénération** est un procédé de raffinage, par filtration, déshydratation ou raffinage, d'un fluide ou d'un solide, impliquant l'extraction de la fraction polluante ou indésirable contenue dans le déchet. Le déchet récupère ainsi une grande partie de ses propriétés d'origine et peut être réutilisé pour des fonctions similaires.
- Le **recyclage** se définit comme toute opération de valorisation par laquelle un déchet, y compris un déchet organique, est traité en matière, substance ou produit visant à le réutiliser dans sa fonction initiale ou à d'autres fins.

Récapitulatif des quantités de déchets collectés PAR HABITANT en 2022

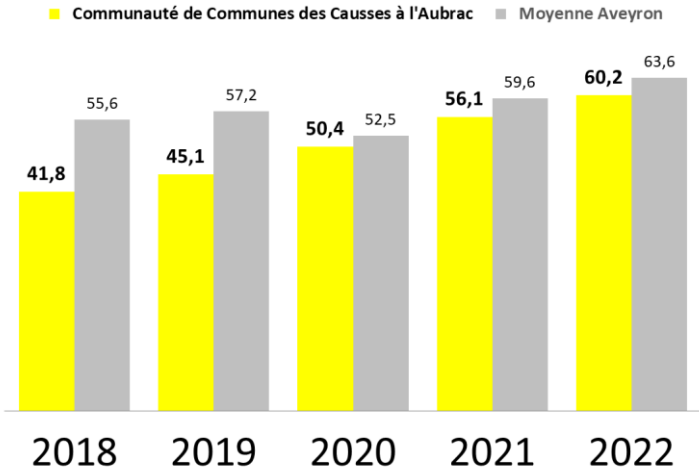


Evolution en kg/hab/an et Comparaison avec la moyenne aveyronnaise

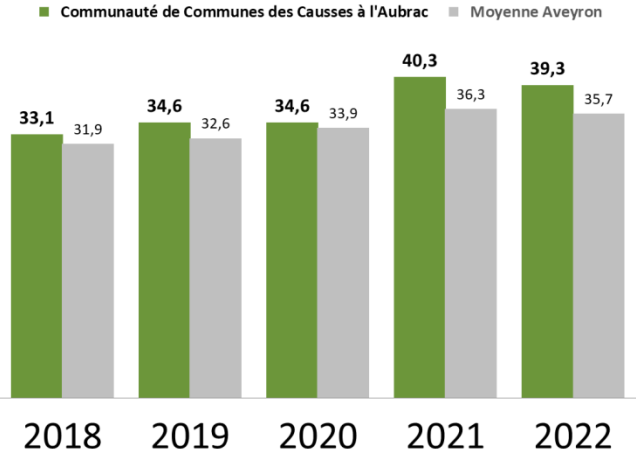
Ordures ménagères en kg/an



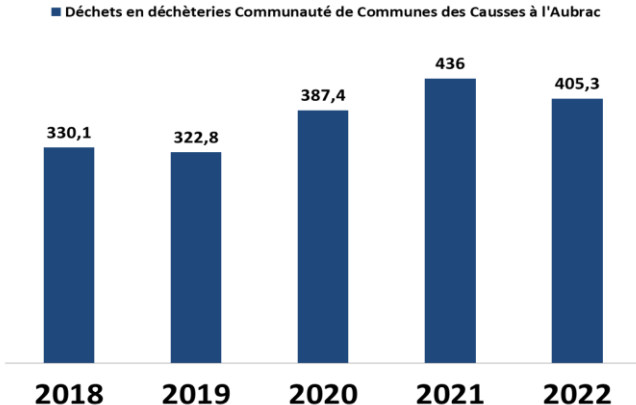
Emballages & Papiers recyclables en kg/an



Emballages en verre en kg/an



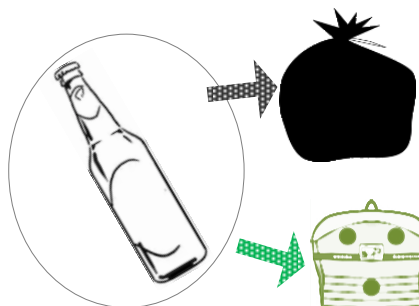
Déchets en déchèteries en kg/an



Volonté d'harmoniser et d'optimiser le service de collecte des déchets

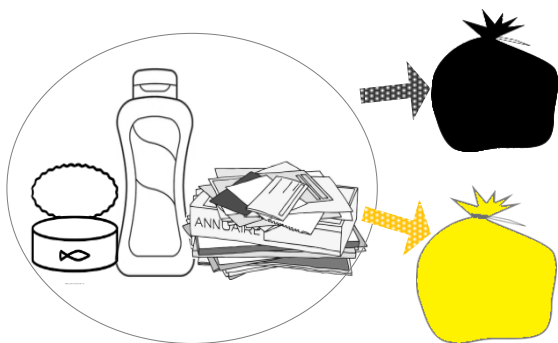
Les raisons d'agir sur le service

- **TROP DE DÉCHETS RECYCLABLES NE SONT PAS TRIÉS** : ils entraînent des surcoûts pour la collectivité, et donc pour les redevables



Les emballages en **VERRE NON TRIÉS** (jetés avec les ordures ménagères) coûtent le prix de traitement des ordures ménagères, soit **167,20 € TTC PAR TONNE**
 Jetés **dans les conteneurs jaunes**, ils occasionnent des risques de blessures pour les agents de collecte et de la chaîne de tri.

En revanche, les emballages en **VERRE TRIÉS** sont collectés sélectivement et recyclés pour un coût de **59,82 € TTC PAR TONNE**



Autre surcoût évitable : les **EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES NON TRIÉS** (jetés avec les ordures ménagères) coûtent **134 € TTC PAR TONNE**

En revanche, les **EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES TRIÉS** dans le **sac jaune** sont collectés sélectivement et recyclés pour un coût de **41,14 € TTC PAR TONNE**

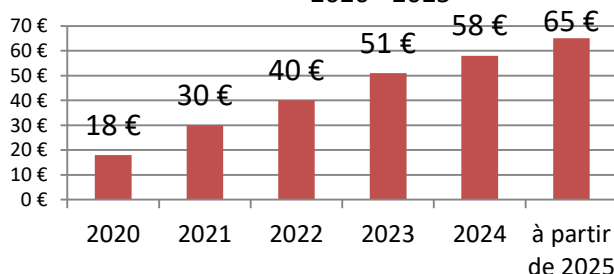
- **LES COÛTS DE TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS NE CESSENT D'AUGMENTER**

La gestion des déchets a considérablement évolué ces dernières années. Une meilleure préservation de notre environnement est au centre des préoccupations ; la législation mobilise les collectivités sur la mise en œuvre d'actions visant à réduire la quantité de déchets résiduels et développer le tri.

La hausse des coûts qui s'observe depuis plusieurs années se poursuit.

Par exemple, le coût de l'élimination finale des ordures ménagères inclut une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui a été mise en place afin d'inciter les collectivités, et par voie de conséquence, les habitants, à réduire la quantité de déchets enfouis.

Evolution du coût de la TGAP pour le traitement des ordures ménagères traitées par enfouissement après valorisation énergétique, en €/tonne 2020 - 2025



Le service est financé principalement par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** figurant sur la taxe foncière. La volonté de la communauté de communes est de limiter la répercussion de la hausse des coûts sur la TEOM.

Les hausses de coûts rendent indispensable d'optimiser le service afin de limiter l'augmentation du financement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par les habitants.

Objectifs et premières pistes d'optimisation pour compenser la hausse des coûts de traitement

Objectifs

Répondre aux **ATTENTES FORTES DE LA POPULATION** en matière d'**environnement** et de **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

MAITRISER LES DEPENSES DE GESTION DES DECHETS

RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE DÉCHETS, y compris les recyclables

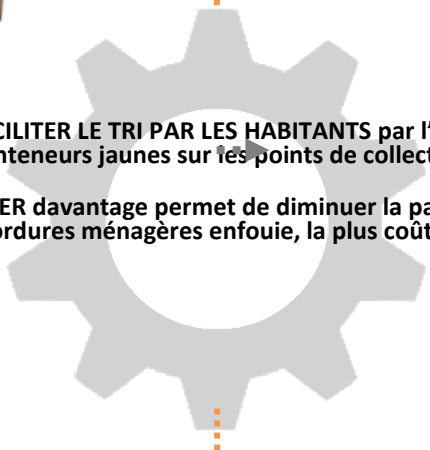
FOURNIR UN SERVICE IDENTIQUE sur le territoire intercommunal

Premières pistes d'optimisation

AMELIORER LES PERFORMANCES DE TRI des emballages et papiers recyclables



- FACILITER LE TRI PAR LES HABITANTS par l'ajout de conteneurs jaunes sur les points de collecte
- TRIER davantage permet de diminuer la part d'ordures ménagères enfouie, la plus coûteuse



RATIONALISER LES TOURNEES, les adapter au besoin



Certains points de collecte sont regroupés

Des gains réels :

- Une **progression significative des quantités de déchets valorisés** (et retirés de l'enfouissement)

Emballages et Papiers recyclables	Emballages en Verre
en 2018 : 609,33 Tonnes	en 2018 : 486,06 Tonnes
en 2022 : 876,40 Tonnes	en 2022 : 571,62 Tonnes
+ 43,8 % d'emballages et papiers recyclés entre 2018 et 2022	+ 18,3 % de verre recyclé entre 2018 et 2022
- Une **baisse des coûts** : la progression du tri permet d'économiser sur le coût de traitement

128,334 tonnes d'Emballages et Papiers recyclables	64,46 tonnes d'Emballages en verre
. retirées de l'enfouissement à 167,20 € TTC/tonne	. retirées de l'enfouissement à 134,09 €/tonne
. traitées en recyclables à 56,87 €/tonne	. collectées en verre recyclable à 57 €/tonne €
Surcoût annuel évité en traitement 9 910 € HT	Surcoût annuel évité en traitement 4 866 €

économie annuelle de traitement ~ 14 776 €

* Ces résultats montrent une forte implication des habitants et l'adoption de nouveaux comportements qui méritent d'être soulignés.

Des gains réels :

Un service efficient et une maîtrise des dépenses de collecte

- Diminution des kilomètres parcourus
- Diminution des arrêts au niveau de bacs peu remplis
- Optimisation des heures d'activité
- Le temps gagné sur les tournées a permis d'assurer en régie, avec les équipes et matériels existants, les tournées effectuées auparavant par des prestataires privés sur les secteurs de Campagnac et de Sévérac.

Perspectives 2023

- Lancement d'une consultation pour renouvellement d'un camion 21 T de PTAC équipé d'une benne de collecte d'ordures ménagères de 26 m3 environ, avec reprise de l'ancien camion benne de la communauté de communes.
- Transfert de compétences de déchèteries au SYDOM Syndicat Départemental des Ordures Ménagères :
La Préfecture de l'Aveyron et la Chambre Régionale des Comptes ont relevé une irrégularité dans l'exercice des compétences du SYDOM et lui recommandent d'exercer la totalité de la compétence de traitement des déchets.
Afin d'ouvrir la discussion avec les collectivités, le SYDOM a réalisé une première étude en 2015-2016. Cette dernière, qui avait pour objectif de mutualiser la gestion des déchèteries, n'a pu aboutir faute d'accord unanime.
Dans ce contexte, le SYDOM a engagé une nouvelle étude à la fin de l'année 2021 proposant 3 possibilités de scénarii de transfert de compétences, au choix de chaque collectivité :
 - . scenario 1 : transfert total de la gestion des déchèteries au SYDOM
 - . scenario 2 : transfert du bas de quai des déchèteries au SYDOM
 - . scenario 3 : transfert uniquement des contrats de traitement des flux des déchèteries au SYDOM.Les éléments techniques, financiers et organisationnels seront examinés en 2023. La communauté de communes devra faire connaître sa décision en 2024.
- Poursuite de l'optimisation du service de collecte et réorganisation des tournées suite à l'extension des consignes de tri des emballages et papiers recyclables.
- Poursuite de l'aménagement des points de collecte, avec création de dalles et de cache-conteneurs.



Actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets ménagers

Promotion du compostage individuel

Les épiluchures et déchets de jardin représentent plus de **83 kg par habitant et par an** sur notre territoire. Pour encourager le compostage individuel, la Communauté de communes des causses à l'Aubrac rembourse 20 € sous forme de chèques AmiKdo à ses habitants pour l'acquisition d'un composteur chez un commerçant du territoire des Causses à l'Aubrac.

En 2022 : 23 foyers ont bénéficié de ce dispositif.

Sensibilisation en milieu scolaire et extra-scolaire

Les enseignants et animateurs du territoire peuvent faire appel à l'ambassadrice de tri du service Déchets afin d'animer des séances de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets.

Actions réalisées en 2022		
date	école	classe
12/01/2022	Accueil Croc'Loisirs à Sévérac d'Aveyron	2 groupes
28/01/2022	Itep de Grèzes - visite de déchèterie	5 élèves
22/02/2022	Accueil Croc'Loisirs à Sévérac d'Aveyron	2 groupes
14/04/2022	Collège d'Alembert à Sévérac d'Aveyron – visite déchèterie	2 classes de 4ème
08/06/2022	Collège Denys Puech à Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac – échange après projection d'un film Graines d'Espoir – urgence déchets	classes de 6 ^{ème} et 5ème
21/06/2022	Collège d'Alembert à Sévérac d'Aveyron	personnel d'entretien
03/11/2022	Club de football de Sévérac d'Aveyron	9-10 ans

La visite d'une déchèterie est également possible ; ces visites sont menées par les agents de la Communauté de Communes et permettent d'en découvrir le fonctionnement et le devenir des déchets collectés.

Certaines écoles ont sollicité la venue du camion Tri Tour, spécialement aménagé par le SYDOM Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron, pour des opérations de sensibilisation au tri.

Sensibilisation au tri à destination des touristes «Triez vos déchets pendant votre séjour»

Un document, sous forme d'affichette, indiquant les consignes de tri pour les touristes (français-anglais) "Triez vos déchets pendant votre séjour" a été diffusé auprès des Offices de Tourisme, campings, hébergeurs.

SYDOM
Communauté de communes des Causses à l'Aubrac
CITEO
NOUS CONTACTER TO CONTACT US
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAUSSES À L'AUBRAC
Place de la Fontaine, Courmousses
12100 PALANSSAT AUBRAC
Tel : 05 65 71 80 80
Mail : contact@caussesaubrac.fr
www.facebook.com/caussesaubrac

SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRI EN METTANT DANS LE SAC, BAC OU LA COLONNE JAUNE
TO BE PLACED IN THE YELLOW CONTAINER

BOUITEILLES ET FLAÇONNAGES EN PLASTIQUE
PLASTIC BOTTLES AND VIALS

BRUQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON
FOOD CARTONS, CARDBOARDS, CARTONS

BOÎTES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES
METAL BOXES, AEROSOLS, CANS

TOUS LES PAPIERS
Quotidiens, magazines, journaux, catalogues, prospectus, etc.

SACS ET SUR-EMBALLAGES EN PLASTIQUE

INFOS
Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles avant de les recycler.
Don't take the cap off the bottles.
Inutile de laver les emballages !
Don't wash packaging.

COLLECTE SÉLECTIVE
RECYCLABLES

SYDOM
Communauté de communes des Causses à l'Aubrac
CITEO
NOUS CONTACTER TO CONTACT US
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAUSSES À L'AUBRAC
Place de la Fontaine, Courmousses
12100 PALANSSAT AUBRAC
Tel : 05 65 71 80 80
Mail : contact@caussesaubrac.fr
www.facebook.com/caussesaubrac

POUR LES DÉCHETS ORGANIQUES, PENSEZ AU COMPOSTAGE
TO BE PLACED IN THE COMPOST BIN

LES DÉCHETS DE CUISINE KITCHEN WASTE
Épiluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, fruits et légumes abîmés, etc.
Ne pas mettre la viande et les os.
Vegetable peelings, eggshells, coffee grounds, paper filters, bread, damaged vegetables or fruits, etc.
Don't put meat and bones.

ÉPILUCHURES DE LÉGUMES
FRUITS ET LÉGUMES
FANES DE LÉGUMES

LES DÉCHETS D'EXTÉRIEUR OUTDOOR WASTE
Talles, branches, tontes sèches de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc. Ne pas mettre de végétaux malades.
Tree cuts, branches, dry grass, leaves, faded flowers, weeds, etc. Don't put diseased plants.

FEUILLES, FLEURS FANÉES ETC.
LEAVES, FADED FLOWERS...

LES DÉCHETS DE LA MAISON INDOOR WASTE
SCIURES, COPEAUX

COMPOST
ORGANIC WASTE

SYDOM
Communauté de communes des Causses à l'Aubrac
CITEO
NOUS CONTACTER TO CONTACT US
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAUSSES À L'AUBRAC
Place de la Fontaine, Courmousses
12100 PALANSSAT AUBRAC
Tel : 05 65 71 80 80
Mail : contact@caussesaubrac.fr
www.facebook.com/caussesaubrac

DÉPOSEZ DANS LE CONTENEUR À VERRE
TO BE PLACED IN THE GLASS CONTAINER

FLAÇONS, POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE
VIALS, POTS, JARS, GLASS BOTTLES

VERRE
GLASS

INFOS
Jetez les capsules métalliques dans le bac de tri et les bouchons de liège dans le bac d'ordures ménagères.
Throw the metallic caps in the yellow container and corks in the black container.
Les verres de table, vitres et miroirs sont à apporter à la déchèterie.
Bring table glasses, mirrors and windows to the waste collection center.

Indicateurs financiers 2022

Le présent rapport financier reprend les indicateurs issus de la «matrice des coûts» élaborée par l'ADEME qui constitue la référence en termes de présentation des coûts de gestion du service public de gestion de déchets et une méthode normalisée de calcul des coûts et recettes du service.

L'ensemble de données émanant de la Communauté de Commune des Causses à l'Aubrac, définie selon des modalités précises, permet de disposer d'indicateurs tels que coût complet, coût aidé HT et TTC, pour chacun des flux de déchets, exprimés en €, en € par habitant et par tonne collectée.



COÛTS PRÉSENTÉS

Coût complet = Total des charges : dépenses de fonctionnement et d'investissement

Coût aidé = Total des charges : dépenses de fonctionnement et d'investissement

Produit des ventes de matériaux

Recettes des soutiens des éco-organismes

Le coût aidé correspond au coût résultant pour la collectivité.

Points clés

Coût complet HT de la gestion de déchets tous flux confondus (représentant le total des charges engagées par la collectivité) :

2 208 524 € HT
soit **149 € HT par habitant**

Coût aidé TTC (après déduction des recettes de la vente des matériaux et des soutiens des éco-organismes) :

1 982 570 €

134€* C'EST CE QUE COÛTE
PAR HABITANT
LE SERVICE PUBLIC DE
GESTION DES DÉCHETS

* coût aidé TTC 2022

réparti ainsi selon les différents flux :



LES CHARGES

Les charges de fonctionnement du service comprennent les dépenses de personnel, les dépenses de pré-collecte, collecte, transport et traitement relatives au fonctionnement du service, les prestations déléguées à des prestataires privés.

Elles comprennent également la part des frais généraux de la collectivité qui contribuent à l'activité du service déchets, tel que la fourniture d'eau, d'électricité, télécommunication des bureaux administratifs, copieur, entretien des locaux administratifs, frais postaux.

La Communauté de Communes, dans un souci de cohérence des circuits de collecte, conventionne avec des collectivités voisines qui assurent la collecte de bacs dans certains hameaux de notre territoire :

- collecte des bacs roulants d'ordures ménagères et bacs d'emballages et papiers recyclables à Brameloup, commune de Prades d'Aubrac, assurée par le Smictom Nord Aveyron,
- collecte des bacs roulants des hameaux de Vaysse-Rodier et Le Malissart, commune de Sévérac d'Aveyron, assurée par la Communauté de Communes Lézou-Pareloup.

Les participations financières versées à ces collectivités figurent dans les charges.

Les charges d'investissement comprennent les amortissements liés à tous types d'immobilisations liés aux déchets : mise aux normes des déchèteries, bâtiments liés au fonctionnement du service (garage, atelier, bureaux administratifs, véhicules, matériels pour la part concernant l'activité déchets).

LES PRODUITS

Les produits sont constitués par :

- Les recettes de la vente des matériaux recyclables :

- . Emballages et Papiers recyclables : recettes versées par l'éco-organisme Citeo
- . Emballages en Verre : recettes versées par l'éco-organisme Citeo
- . Carton de déchèteries : recettes versées par l'éco-organisme Citeo
- . Ferraille de déchèteries : recettes versées par le prestataire de collecte et de traitement de la ferraille.
- . Batteries de déchèteries : recettes versées par le prestataire de reprise des batteries

- Les soutiens perçus des éco-organismes agréés :

Des soutiens sont perçus en fonction de la performance de collecte de certains déchets :

- . Emballages et papiers recyclables, Emballages en verre : soutien de l'éco-organisme Citeo
- . Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques : soutien de l'éco-organisme OCAD3E/ECOSYSTEM
- . Déchets d'Ameublement : soutien de l'éco-organisme ECOMOBILIER

Un soutien à l'Ambassadrice de tri est perçu pour les actions de sensibilisation au tri des emballages/papiers.

- Les produits liés à des prestations assurées pour le compte de collectivités voisines :

- . Collecte des bacs d'ordures ménagères à l'Hôpital Fenaille sur la commune de Verrières, pour le compte de la Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn,
- . Collecte des bacs roulants au lieu-dit Les Azémars, commune de Lassouts, pour le compte du Smictom Nord Aveyron.

LE FINANCEMENT DU SERVICE

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM

Le service public de collecte et de traitement des déchets est majoritairement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Afin de faciliter l'harmonisation du mode de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers, la communauté de communes des causses à l'aubrac, issue de la fusion de trois communautés de communes et d'une commune, a instauré un dispositif de **lissage du taux sur une durée de 10 ans** à compter du 1^{er} janvier 2019 avec un taux cible de 12,45 %.

La redevance spéciale déchets (RS)

La Communauté de Communes, conformément à la loi du 13 janvier 1992, a institué sur son territoire une redevance spéciale pour les déchets qui ne sont pas issus des ménages mais collectés par le service public. Les usagers professionnels peuvent bénéficier d'une prestation de collecte, de transport et de traitement de leurs déchets si la communauté de communes est en mesure de collecter ces déchets avec ceux des déchets ménagers. Pour cela, les professionnels s'acquittent de la TEOM ou d'une Redevance Spéciale, pour ceux exonérés de TEOM.

Depuis 2019, la Communauté de Communes procède à une harmonisation et à une actualisation des conditions d'application de la redevance ; ce travail d'harmonisation se poursuit.

En 2022, les usagers professionnels suivants sont soumis à la Redevance Spéciale : les campings, garages automobiles, carrosseries, transports de marchandises, aire d'autoroute, grandes surfaces alimentaires, hôpital de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac, production de granulés.

Indicateurs financiers des déchets en € HT

Année 2022		Flux de déchets				Total tous flux confondus
		Ordures ménagères résiduelles	Papiers et emballages hors verre	Emballages verre	Déchets des déchèteries	
Fonc.	Charges de structure	48 397	25 071	2 160	37 489	113 116
	Communication	2 117	1 097	94	1 640	4 947
	Total charges fonctionnelles	50 514	26 168	2 254	39 129	118 063
CHARGES Techniques	Prévention	739			317	1 055
	Pré-collecte	38 660	37 166	6 975		82 801
	Collecte	330 045	194 902	31 197	237 807	793 951
	Transfert et Transport	128 991	40 878		135 051	304 920
	Traitement OMR et Tri Recyclables	391 077	188 749			579 827
	Traitement déchets non dangereux des déchèteries : déchets verts				46 775	46 775
	Traitement déchets non dangereux des déchèteries : bois				44 843	44 843
	Traitement déchets non dangereux des déchèteries : encombrants				163 614	163 614
	Traitement déchets non dangereux des déchèteries : gravats				2 589	2 589
	Traitement déchets non dangereux des déchèteries : pneus				7 277	7 277
	Traitement déchets dangereux des déchèteries				54 548	54 548
	Autres charges (prestations de collecte assurées par des collectivités voisines)	4 888	1 629	1 743		8 261
	Total Charges Techniques	894 400	463 324	39 915	692 821	2 090 461
TOTAL CHARGES (= Coût complet)		944 913	489 492	42 169	731 950	2 208 524

PRODUITS	Industriels	Ventes de matériaux :					
		. Emballages & Papiers		43 525			
		. Emballages en verre			16 411		
		. Carton				15 495	
		. Ferraille				43 074	
		. Batteries				1 194	
		TOTAL Ventes de matériaux		43 525	16 411	59 763	119 699
		Prestations à des tiers (prestations de collecte effectuées pour le compte de collectivités voisines)	7 001	2 334		7 933	17 268
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes :					
		. Emballages & papiers		131 052			
. Emballages en verre				5 473			
. Déchets d'équipement électriques et électroniques					12 580		
	. Déchets d'ameublement				17 291		
	Total Soutiens des éco-organismes		131 052	5 473	29 871	166 396	
	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	3 960	3 435			7 395	
	TOTAL PRODUITS	10 961	180 346	21 844	97 568	310 759	

FISCA LITE	Montant de la TVA acquittée	22 968	16 072	3 174	42 591	84 805
------------	-----------------------------	--------	--------	-------	--------	--------

FINAN-CEMENT	Contributions des usagers					
	. TEOM	942 199	311 876	20 464	639 983	1 914 522
	. Redevance spéciale & facturations usagers	107 154				107 154
	TOTAL Financement déchets	1 049 353	311 876	20 464	639 983	2 021 676

Indicateurs financiers des déchets exprimés en € HT PAR TONNE

Année 2020		Flux de déchets				Total tous flux confondus		
		Ordures ménagères résiduelles	Papiers et emballages hors verre	Emballages verre	Déchets des déchèteries			
CHARGES	Fonc.	Charges de structure	15,92	28,43	3,78	7,63	12,02	
		Communication	0,70	1,24	0,16	0,33	0,53	
		Total charges fonctionnelles	16,62	29,67	3,94	7,96	12,55	
	Techniques	Prévention	0,24	---	---	0,06	0,13	
		Pré-collecte	12,72	42,14	12,19	---	18,42	
		Collecte	108,57	220,98	54,54	48,38	84,38	
		Transfert et Transport	42,43	46,35	---	23,93	32,53	
		Traitement des déchets non dangereux	128,64	214,00	---	53,94	95,61	
		Enlèvement, Transport et Traitement déchets dangereux des déchèteries				14,65	14,65	
		Autres charges (<i>prestations de collecte assurées par des collectivités voisines</i>)	1,61	1,85	3,05		1,84	
	Total Charges Techniques	294,21	525,31	69,78	140,96	222,18		
	TOTAL CHARGES HT (= Coût complet HT)		310,83	554,98	73,72	148,92	234,72	
	PRODUITS	Industriels	Ventes de matériaux :		49,35	28,69	12,16	18,79
			Prestations à des tiers (<i>prestations de collecte effectuées pour le compte de collectivités voisines</i>)	350,05	402,41		305,12	330,28
S		Soutiens des éco-organismes :		148,59	9,57	6,08	26,13	
		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	1,30	3,89			1,89	
TOTAL PRODUITS		3,61	204,47	38,26	19,85	33,03		
FISCA LITE	Montant de la TVA acquittée	7,56	18,22	5,55	8,67	9,01		
FINAN-CEMENT	Contributions des usagers							
		. TEOM	309,93	353,60	35,78	130,21	203,48	
		. Redevance spéciale & facturations usagers	35,25				35,25	
TOTAL Financement déchets		345,18	353,60	35,78	130,21	214,87		

Indicateurs financiers des déchets exprimés en € HT PAR HABITANT

Année 2020		Flux de déchets				Total tous flux confondus
		Ordures ménagères résiduelles	Papiers et emballages hors verre	Emballages verre	Déchets des déchèteries	
Fonc.	Charges de structure	3,26	1,69	0,15	2,53	7,68
	Communication	0,14	0,07	0,01	0,11	0,34
	Total charges fonctionnelles	3,41	1,76	0,15	2,64	8,02
CHARGES Techniques	Prévention	0,05			0,02	0,07
	Pré-collecte	2,61	2,51	0,47		5,62
	Collecte	22,26	13,15	2,12	16,06	53,90
	Transfert et Transport	8,70	2,76		7,94	19,52
	Traitement des déchets non dangereux	26,38	12,73		17,90	57,36
	Traitement déchets dangereux des déchèteries				4,86	4,86
	Autres charges (prestations de collecte assurées par des collectivités voisines)	0,33	0,11	0,12		0,56
	Total Charges Techniques	60,32	31,25	2,71	46,79	141,92
TOTAL CHARGES HT (= Coût complet HT)		63,73	33,01	2,86	49,39	149,93

Industriels	Ventes de matériaux		2,94	1,11	4,04	8,13
	Prestations à des tiers (prestations de collecte effectuées pour le compte de collectivités voisines)	72,18	24,06		101,72	199,11
Soutiens	Soutiens des éco-organismes					
	. Emballages & papiers		8,84			
	. Emballages en verre			0,36		
	. Déchets d'équipement électrique et électronique				0,77	
	. Déchets d'ameublement				0,96	
	Total Soutiens des éco-organismes		8,84	0,37	2,02	11,30
	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	0,27	0,23			0,50
	TOTAL PRODUITS	0,74	12,16	1,49	6,59	21,10

FISCA LITE	Montant de la TVA acquittée	1,55	1,08	0,22	2,88	5,76
------------	-----------------------------	------	------	------	------	------

Synthèse des Coûts et du Financement

Tableau de synthèse	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	944 914	42 169	489 492	731 950	2 208 525
Coût aidé HT	933 953	20 285	309 146	634 383	1 897 767
TVA acquittée	22 968	3 174	16 072	42 591	84 805
Coût aidé TTC	956 921	23 459	325 218	676 974	1 982 572
Financement déchets					2 021 676

Coût complet = Total des charges : dépenses de fonctionnement et d'investissement

Coût aidé = Total des charges : dépenses de fonctionnement et d'investissement - Produits des ventes de matériaux - Recettes des soutiens des éco-organismes

Le coût aidé est le coût résultant pour la collectivité